

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni le 27 mai 2010 en session ordinaire sous la présidence du Maire.

Présents :

Absents excusés : Dominique ROBIN
Patricia MOTTE

Secrétaire de séance : Chantal FERDOELLE

Ouverture de séance à 18h30.

Le maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 8 avril 2010 qui est approuvé à l'unanimité des présents.

Une remarque de Chantal Ferdoelle concernant l'article de presse relatant la séance du 8 avril dernier et portant sur les subventions attribuées aux associations où il est fait mention d'« *un lustre tout particulier [...] pour les 10 ans de la fête du Safran* ». Elle apporte la précision que la subvention accordée en 2009 l'a été pour 500€ pour la fête du Safran et les 500€ complémentaires ont été attribuées pour l'organisation de la fête de la chasse.

Le maire rend compte des commissions d'appel d'offres réunies pour l'ouverture des plis dans les opérations suivantes:

1) **Aménagement et construction d'un local au stade**

Le maire rappelle que cette opération fait l'objet d'une tranche ferme (aménagement des vestiaires) et d'une tranche conditionnelle qui concerne la réalisation du club house, en raison de l'incertitude quant à l'obtention d'une subvention par la ligue de football.

35 dossiers ont été remis aux entreprises.

La commission qui s'est tenue le 7 mai dernier a procédé à l'ouverture de 30 plis.

Après examen des offres par le cabinet d'architecte, le maire propose de retenir les entreprises suivantes :

ENTREPRISES		TRANCHE FERME	TRANCHE CONDITIONNELLE	TOTAL TRANCHES FERME ET CONDITIONNELLE	ESTIMATION TRANCHES FERME ET CONDITIONNELLE
SBTP	Gros oeuvre	16 306,23	36 830,11	53 136,34	53 000,00
VERON	Charpente	4 086,24	13 475,75	17 561,99	25 200,00
CHABOISSON	Menuiserie extérieure alu	8 178,00	9 393,60	17 571,60	17 500,00
CHABOISSON	Menuiserie	5 042,65	3 025,80	8 068,45	9 400,00

BHM	intérieure Plaques de plâtre	3 332,03	3 906,89	7 238,92	7 000,00
PROUST	Carrelage	10 129,30	4 915,53	15 044,83	13 500,00
BAL	Plafonds suspendus	0,00	1 700,91	1 700,91	2 300,00
Patrick GADIN	peinture	8 065,14	1 848,19	9 913,33	11 000,00
BRAULT	Plomberie sanitaire	10 152,80	4 284,60	14 437,40	14 700,00
St Eloi Fougère	Electricité chauffage	10 915,33	8 072,17	18 987,50	19 000,00
MONTANT H.T.		76207.72	87453.55	163 661,27	172 600,00
TVA 19,6%		14936.71	17140.90	32 077,61	33 829,60
TOTAL TTC		91144.43	104594.45	195 738,88	206 429,60

Le conseil approuve et charge le maire de signer les marchés correspondants.

Les frais d'envoi postaux des dossiers aux entreprises se sont élevés à 87€49.
Le conseil charge le maire d'émettre le titre correspondant.

2) Le PLU

La commission d'appel d'offres réunie le 26 mai a procédé à l'ouverture de 5 plis..
Les résultats seront publiés ultérieurement après examen et vérification des offres par les services de la DDT (direction départementale des territoires).

3) Voirie

Sur le programme de voirie, dont l'estimation arrêtée par les services de la DDT s'élève à 38219.03TTC, sur les 8 entreprises consultées selon la procédure adaptée, 3 seulement ont répondu.
Entreprise BESLAND : 37 036.53 TTC
Entreprise EIFFAGE : 41 836.20 TTC
Entreprise VERNAT : 43 427.84 TTC

Le maire propose de retenir l'entreprise BESLAND. Le conseil accepte et charge le maire de signer le marché.

CLSH

Le maire informe le conseil que le CLSH ouvrira du 5 au 30 juillet 2010. Les investigations menées pour la fourniture de repas sur place (plus particulièrement pour les plus jeunes) ont abouti : l'entreprise JMG de La Membrolle S/Choisille livrera chaque jour les repas.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur les tarifs suivants :
- pour l'accueil des enfants de 3 à 8 ans :

Tarif à la demie journée : **4€**

Tarif journalier repas inclus : **11€**, sauf le jour de sortie à l'extérieur (en principe chaque jeudi) où les familles fourniront un pique nique, le tarif de 11€ inclut alors le déplacement en car et les entrées sur les sites. Les sorties prévues ont été ainsi définies : Family PARC, poterie à 2 mains au Grand Pressigny, Les géants du Ciel à Chauvigny et l'île aux serpents à Montmorillon, la confiserie Hallard à Loches.

- La 1^{ère} semaine de juillet est ouverte au 6 -12 ans : stage nature aventure, son coût est proposé à **75€**. Il inclut 4 repas, les goûters, une journée au parc des petites minaudières, du tir à l'arc, initiation à pêche etc...

- 2^{ème} semaine : 10-16 ans : stage raid aventure, le coût proposé est de **95€** la semaine. Il comprend 1 nuit en camping à Fantasy Forest et diverses activités sur ce site, 4 repas (dont un le soir).

- 3^{ème} semaine : 8-14 ans stage cirque aventure (activités autour du cirque)- sortie à Chauvigny pour les géants du ciel et l'île aux serpents.

Coût **75€** (4 repas de cantine compris)

- 4^{ème} semaine : 10-16 ans : stage Koh Lanta. Coût **105€**. Il comprend 1 nuit en camping à Fontgombault, initiation au secourisme, raid orientation en forêt de Preuilly.

Le conseil adopte à l'unanimité ces tarifs.

Le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sera complété des conditions de remboursement des prestations en cas d'absence de l'enfant pour cause de maladie ou d'hospitalisation sur présentation d'un certificat médical. Tout autre motif pour convenance personnelle ne permettra pas le remboursement.

Le conseil autorise le maire à signer la convention avec l'USYP représentée par son Président M.JEAU, de mise à disposition d'Alexis Cuvilliers, pour la durée du centre de loisirs.

Afin de couvrir les frais occasionnés par ses déplacements, le conseil octroie à Alexis Cuvilliers une gratification de 400€.

- Convention transports scolaires

Faisant suite à la demande du conseil général qui procède à la réactualisation du schéma départemental des transports portant sur l'ensemble de son domaine de compétence, y compris les transports scolaires sur services spéciaux, le conseil municipal accepte la reconduction dans les mêmes conditions pour un an de la convention signée le 29 août 2008 avec la commune de BOSSAY.

- Equipements sportifs

Le maire informe le conseil que le collègue Gaston Deferre versera dans le cadre de la location des équipements sportifs au titre de 2010 la somme de 4453.03€. Le conseil charge le maire d'établir le titre correspondant.

- Location de la gare

Le maire donne lecture d'une lettre du conseil général qui souhaite connaître les conditions dans lesquelles l'immeuble de la gare pourrait être mis à sa disposition.

Un bail à long terme pourrait être consenti moyennant le versement d'un loyer mensuel de 1000€, loyer qui serait révisable annuellement. A noter que le loyer ainsi proposé est conforme à la valeur des locations actuellement consenties sur cet immeuble.

Le conseil après en avoir délibéré approuve la proposition de location dans ces termes.

- **Banque alimentaire**

Le conseil accepte le versement d'une participation à la banque alimentaire fixée à 561€.

Il charge le maire d'émettre les titres de reversement par la commune de Chaumussay pour 42€ et de Boussay pour 28€.

- **Admission en non valeur**

Les états de non valeur présentés le 8 avril dernier doivent être complétés d'une somme de 185€01 pour le service de l'assainissement soit un total de **1875.26€** et de 238.39 pour le service des eaux soit un total de **1114.12€**.

Le conseil admet le caractère irrécouvrable de ces créances et accepte l'admission en non valeur.

Un titre d'abonnement au réseau d'assainissement a été mis en recouvrement en 208 à l'encontre d'une personne qui n'était plus propriétaire. Il convient donc de procéder à 'annulation de ce titre pour 90€06.

- **Décision modificative**

Des crédits supplémentaires doivent néanmoins être inscrits aux budgets correspondants:

Dépenses service de l'eau : 654 = 240
022 = - 240

Dépenses service assainissement : 654 = 185€
673 = 91€
022 = - 276€

Par ailleurs, sur la commune, les opérations sont ainsi complétées :

Dépenses :

Tennis programme n°	2313	= + 1185
Programme	117- 2313	= + 2315
Programme défibrillateurs n°	2188	= - 3500
Programme stade		= 13892

Recettes

023	= 13892
-----	---------

Le conseil approuve ces modifications.

- Création d'un budget annexe

Sur proposition du maire, le conseil approuve la création d'un budget annexe pour le suivi des opérations du lotissement de la Saulaie, opérations qu'il soumet à l'assujettissement à la TVA.

- Piscine

La piscine ouvre aux scolaires au mois de juin. Les enfants de l'école primaire pourront la fréquenter grâce à l'intervention d'un bénévole agréé.

Le maire propose le rembourser des frais de déplacement de cette personne qui demeure sur la commune de Bossay.

Chantal indique qu'à l'occasion des Olympiades organisées le 2 juillet prochain, un barbecue sera organisé pour les enfants dans la cour de l'école. Il serait souhaitable de sensibiliser les parents afin qu'un certain nombre d'entre eux puisse participer à la formation aux aptitudes d'encadrement piscine pour l'année suivante.

- Vente de terrain

La signature du compromis de vente sera réalisée avec l'association MEDETIC. Le conseil autorise le maire à signer le compromis avec la dite association ou tout autre personne morale ou physique qu'elle se substituerait.

- Travaux

Afin de sécuriser les abords de la piscine côté buvette et éviter de refaire dans l'immédiat la clôture, un auvent en bois fermera l'un des côtés.

Un store sera installé côté piscine (coût 1220,88).

Les crédits correspondants seront substitués à ceux prévus pour l'entourage.

- Classement de parcelles du domaine privé dans le domaine public communal

Sur le plan cadastral, les parcelles B 1297, 1299, 1301, 1303, 1305 et 1307 situées au Bourg Neuf figurent au compte de la commune et sont à usage de parkings publics ou voies publiques ouvertes à la circulation.. Elles proviennent de divisions cadastrales très anciennes. Le conseil municipal décide de classer dans le domaine public communal ces parcelles.

- Maison de retraite

Une délégation syndicale de la maison de retraite a été reçue par le maire. Celle-ci souhaitait l'informer des restrictions budgétaires imposées par le conseil général qui ne permettront pas la création de nouveaux postes comme la Direction de l'Etablissement l'avait souhaité.

Cette situation inquiétante pourrait remettre en cause l'ouverture de la nouvelle unité dans les conditions définies préalablement puisque le service n'offrira pas les prestations attendues en l'absence de personnel supplémentaire.

Le maire fera tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir le personnel et la création de postes.

- Informations diverses

Festivités

Le 5 juin, promenade avec un âne et une conteuse.

Vin d'honneur offert par la commune de Preuilley lors du tournoi de football organisé sur la commune d'Yzeures.

Pendant la coupe du Monde de football, les matchs où la France sera en compétition, seront retransmis sur écran géant à la salle des fêtes à l'initiative de l'USYP et de la municipalité.

21 juin : fête de la musique

13 juillet : retraite aux flambeaux avec le groupe Karnavage (coût de la prestation 1600€), feu d'artifice suivi d'un bal avec les copains de la Brenne. Les pompiers se chargent du financement des repas pour les intervenants.

23 juillet : concert AVEA , spectacle de circus virus

- Circulation dans la Grand Rue

Un courrier a été remis aux commerçants afin de les sensibiliser sur le stationnement dans la grande rue : il leur a été recommandé d'éviter de stationner leur propre véhicule afin de libérer la place pour les clients des différents commerces.

Il est regrettable de constater que quelques uns d'entre eux s'obstinent à maintenir leur véhicule la journée entière aux places qui pourraient être utilisées par les gens de passage. La circulation reste difficile.

- Bâtiment de l'ancien transformateur.

La commune a de nouveau pris contact avec ERDF pour voir aboutir l'acquisition du bâtiment, dans lequel elle souhaite implanter une chaufferie collective bois.

- Divers

Les services de la DSV ont adressé un rapport sur le fonctionnement de la cantine : les seules observations mineures portent sur un siphon et l'absence de coiffe pour la cantinière.

La TNT sera installée à Preuilley le 18 juillet.

La séance a été clôturée à 21h30.